



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Avec et malgré toutes les approximations qui fleurissent, notamment à propos de l'âge légal de départ à la retraite, mais aussi de la pertinence des mesures envisagées pour apporter des correctifs au maintien du pouvoir d'achat d'une partie seulement des pensions de retraite, la CFR reste fortement mobilisée afin d'obtenir que soient respectés, d'une part les engagements pris, d'autre part, que l'équité soit fidèlement observée à l'intérieur et pour l'ensemble de notre corps social.

Le Président, P. Erbs Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 18 mars 2019

Assemblée Générale et Conseil d'Administration du 17 avril : Ils se tiendront le 17 avril à 14 heures au Centre Kellermann – Porte d'Italie. Les comptes 2018 ont été validés ; une provision de 25 000 € est à inclure dans le budget 2019 pour un projet de colloque et une action de communication ; les rapports des Commissions ont été approuvés

Actualités : Les disparités salariales et de retraite pour les femmes ont été évoquées lors de la rencontre avec le Secrétariat d'État à la condition féminine. Le projet de communiqué de presse n°135 sur la revalorisation des retraites « modestes » a été validé et «SI» diffusé le 19 mars. Les interviews médias (Radios, TV) sur le thème de l'indexation des retraites et de l'âge de départ ont été évoqués. Une proposition de loi sur le statut d'association agréée de la CFR a été déposée (voir annexe 1). Le texte de loi « Ma santé 2022 » et le projet de loi autonomie avec les conclusions du groupe de travail et la contribution de la CNSA ont été évalués.

Compte rendu de la Commission « Communication » : Les propositions de Philippe Mouzé pour la refonte du site internet (configuration et responsabilités des rubriques) ont été approuvées.

Elections au Parlement Européen du 26 mai 2019 : Un projet de courrier aux partis politiques présentant des candidats sera validé ; «SI» sa diffusion est intervenue le 9 avril.

Prochaine réunion de Bureau : Elle se tient le 15 avril ; il sera débattu : de la tenue de l'AG et du CA, de la réversion dans le futur régime universel de retraite, de la tenue du Grand débat et de l'élection Européenne. Le prochain numéro de CFR Échos vous rendra compte de ces travaux.

Lettre à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé

La CFR a décrit, dans une lettre du 29 mars (voir annexe 2), ses actions dans le cadre du Grand débat et son désappointement quant à la non-prise en compte de ses observations relativement aux seuils de prélèvements.

Commission « Retraite » du 18 mars 2019

Dossier Retraite universelle : Les contacts avec le HCRR reprendront en tant que de besoin et notamment en fonction des attendus du Grand débat national.

Concernant l'évolution possible du dossier « réversion » un groupe de travail se réunira à compter de début avril pour évaluer les 5 thèmes ébauchés par le HCRR : alignement sur le mieux disant, limitation des droits à la période de la vie commune, prolonger le système actuel en le finançant par l'impôt, partager équitablement les droits acquis par les deux conjoints sauf si répartition différente prévue au contrat de mariage, enfin, remplacer la réversion par un dispositif public d'assurance veuvage pour les personnes « d'âges élevés ».

La « cacophonie » sur l'âge de départ s'ajoutant à un éventuel financement de la dépendance par un recul de l'âge de départ va nécessiter de suivre avec attention les prises de positions sur le sujet, le HCRR ayant confirmé lors du colloque du 21 mars au Sénat que l'âge minimum de départ restait fixé à 62 ans.

Sur la gouvernance du futur régime, avec l'exclusion des associations – dont la CFR – dans les « parties prenantes » une démarche auprès des parlementaires sera organisée. **Pour les réserves des régimes,** notamment celles de l'Agirc-Arrco, la gouvernance constitue un point fondamental qui doit être négocié.

Revalorisation des pensions : la CFR s'emploie à défendre - pour aujourd'hui comme pour le futur - l'indexation sur les prix afin, qu'au minimum, le pouvoir d'achat des pensions soit maintenu sans avoir à subir de minoration à caractère désindexant, ceci pour l'ensemble des retraités.

Courbes de pouvoir d'achat : Elles seront publiées avant la tenue de l'Assemblée générale du 17 avril.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

